

**Administration communale
d'Anderlecht
Service Urbanisme
Place du Conseil 1**

B – 1070 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 48201
N/Réf : AVL/KD/AND-2.186/s.535
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

**Objet : ANDERLECHT. Rue Wayez, 17.
Changement d'affectation d'un rez-de-chaussée commercial en restaurant.**

En réponse à votre lettre du 9 avril 2013, en référence, reçue le 15 avril, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 24 avril 2013.

La demande concerne le changement d'affectation d'un rez-de-chaussée commercial en restaurant.

Le dossier étant particulièrement sommaire et la maison concernée n'étant pas documentée (pas de photographie, ni d'élévation de la façade, etc.), la CRMS ne peut évaluer l'impact de la demande. A ce stade du dossier, il semble toutefois qu'aucune modification ne soit projetée à la façade. S'il y a lieu, la DMS formulera en Commission de concertation les remarques et recommandations qu'appelle la demande.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. :

- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Fr. Cordier (et par mail Mmes Fr. Cordier, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Ph. Piéreuse et H. Lelièvre).
- A.A.T.L. – D.U. : Mme S. Buelinckx.